



Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire
de l'Urssaf Ile-de-France n°194



En ligne tous les mardis

13 octobre 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [Assurance chômage : vers un bonus malus sur les cotisations patronales ?](#)
- [Trois Français parmi les personnes les plus influentes du monde économique](#)
- [45 millions d'euros pour favoriser les tournages en France](#)
- [La France perd son titre de premier producteur de vin au monde](#)
- [Une hausse moyenne des salaires de 1,9 % attendue pour 2016](#)
- ["La France, c'est l'avenir": le patron de Cisco déclare sa flamme aux start-up françaises](#)
- [Retraite : les stages de formation professionnelle désormais pris en compte](#)
- [Bertrand Chokrane - Violence économique, ce que les Français en pensent...](#)
- [Le Britannique Angus Deaton reçoit le prix Nobel d'économie](#)
- [Quelles sont les régions les plus puissantes économiquement ?](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Assurance maladie : le carnet de santé numérique bientôt généralisé](#)
- [Santé : le fonds pour soutenir l'innovation n'est "pas à la hauteur des enjeux"](#)
- [Rendez-vous médicaux : les pires listes d'attente](#)

FISCALITE

- [Fiscalité sur le diesel : l'augmentation s'étalera sur plusieurs années](#)
- [Evasion fiscale : la France se dit prête à siffler "la fin de la récréation"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Air France : Fillon veut une enquête parlementaire sur la situation de l'entreprise](#)
- [Uber casse les prix à Paris](#)
- [Les salariés de Sephora votent à une écrasante majorité en faveur du travail de nuit](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (7)

- [William Beveridge](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Assurance chômage : vers un bonus malus sur les cotisations patronales ?

Pierre Cahuc et **Corinne Prost**, économistes, ont publié une note sous l'égide du Conseil d'analyse économique (CAE). **Leur but ?** Lutter contre l'usage des contrats courts qui a explosé depuis 15 ans. Entre 2000 et 2014, le nombre de contrat à durée déterminée (CDD) a augmenté de 146 %. La durée moyenne des CDD a été divisée par trois, elle est d'environ cinq semaines. Le phénomène est visible également dans l'intérim : dans les années 1980 la durée moyenne d'une mission intérim était d'un peu plus d'un mois ; en 2011 elle est de deux semaines. **M. Cahuc** et **Mme Prost** considèrent que l'origine du problème tient au fait qu'en France, on peut cumuler une activité réduite et une allocation chômage. Le but affiché est de permettre au chômeur de rester en contact avec le monde de l'entreprise et de favoriser une réinsertion ultérieure durable sur le marché du travail. Dans les faits, cela crée un effet pervers, qui est que cette situation favorise en fait, disent les deux économistes, « *l'alternance de courts épisodes d'emploi et d'inactivité pour prolonger l'indemnisation* ». Ainsi, les entreprises ont vite intégré « *qu'elles pouvaient optimiser leur gestion du personnel peu qualifié en se défaussant sur l'assurance chômage. En d'autres termes, elles utilisent cette main d'œuvre sur des plages horaires les plus courtes possibles, via des CDD très courts puis s'en délestent... puis réembauchent en CDD court quand elles en ont de nouveau le besoin* ». **Le CAE** explique d'ailleurs que 70 % des embauches à contrat court sont des réembauches chez un ancien employeur. Pour certains salariés, qui ne parviennent pas à trouver un emploi stable, le phénomène est devenu un mode de survie : chaque nouvelle période travaillée ouvre des droits à une nouvelle période d'indemnisation – qui peut devenir, de cette manière, quasiment indéfinie. D'autre part, explique **le CAE** : « *Quand un chômeur indemnisé exerce une activité partielle, son allocation chômage est réduite et ces allocations économisées, non versées à l'allocataire, sont reportées à la fin de la période d'indemnisation* ». Le système est fait de telle façon que, « *pour un même salaire mensuel, un salarié bénéficie d'une allocation deux fois supérieure s'il travaille à temps plein pendant 15 jours que s'il travaille à mi-temps pendant tout le mois* ». **Pierre Cahuc** : « *Le système incite à reprendre des activités fractionnées pour allonger indéfiniment la durée d'indemnisation, pas à sortir plus vite du chômage* ». **Le CAE** note : « *L'assurance chômage a tendance à soutenir le développement des contrats courts* ». Résultat : En 2013, 1,2 million de demandeurs d'emploi bénéficiait du dispositif de cumul d'un revenu dû à une activité réduite et d'une allocation chômage. Sur la durée, 760 000 demandeurs d'emploi alternent ainsi période d'emploi et chômage depuis cinq ans. L'assurance chômage, elle, perd 4 milliards d'euros par an et sa dette cumulée devrait se situer aux alentours de 25,9 milliards d'euros fin 2015. C'est pourquoi les deux économistes avancent deux solutions : **01)**- Rendre les allocations « *moins généreuses pour les contrats courts* ». **Comment ?** Pour les chômeurs, en changeant le mode de calcul des allocations. Il s'agirait de fonder celui-ci sur « *le revenu moyen mensuel* », au lieu du « *salaire journalier moyen* » comme c'est le cas aujourd'hui. Ce qui reviendrait à prendre en compte les périodes chômées. **La Tribune** : « *Ils recommandent aussi de "rendre le cumul allocation chômage et salaire plus rémunérateur"* ». **02)**- En responsabilisant les entreprises. **Comment ?** En modulant les cotisations patronales à l'assurance chômage en fonction du coût induit par l'entreprise pour l'assurance chômage. **M. Cahuc et Mme Prost** : « *Lorsque les cotisations pour l'assurance chômage ne dépendent que du salaire, les entreprises qui utilisent beaucoup d'emplois courts infligent un coût à l'assurance chômage, parce qu'elles cotisent peu par rapport aux dépenses qu'elles génèrent du fait des indemnités versées à leurs salariés devenus demandeurs d'emploi* ». Il faudrait donc instaurer un système de bonus/malus. **La Tribune** : « *Pour les auteurs, chaque entreprise devrait disposer d'un compte qui enregistre ses cotisations et les sommes versées aux demandeurs d'emploi provenant de cette entreprise. Le taux de cotisation est alors modulé selon le solde du compte : il croît lorsque le rapport entre les cotisations et les sommes versées diminue, et inversement* ».

[Retour au sommaire](#)

Le patronat est très divisé sur la question. La métallurgie, par exemple, où les emplois sont principalement des CDI « *relativement* » stables, y est plutôt favorable, les secteurs fortement consommateurs d'emplois à courte durée, comme les services, la grande distribution et les entreprises d'intérim, sont totalement contre.

[http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-vers-un-bonus-malus-sur-les-cotisations-patronales-511484.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20151008](http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-vers-un-bonus-malus-sur-les-cotisations-patronales-511484.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20151008)

(Source : www.latribune.fr du 08/10/2015, Jean-Christophe Chanut)

● Trois Français parmi les personnes les plus influentes du monde économique

L'agence **Bloomberg** a publié son classement des 50 personnalités les plus influentes dans le monde économique. Figurent dans ce classement trois Français : l'économiste **Thomas Piketty** (20^{ème} place), **Renaud Laplanche**, fondateur de Lending Club, plateforme de prêts entre particuliers (28^{ème} place) et **Christine Lagarde**, directrice du Fonds monétaire international (FMI) (38^{ème} place). **Bloomberg** : « *Les cinquante personnes de notre classement des personnalités les plus influentes sont un groupe varié qui a en commun un succès extraordinaire dans leurs domaines* ».

[http://www.challenges.fr/monde/20151008.CHA0245/trois-francais-parmi-les-personnes-les-plus-influentes-du-monde-economique.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20151008_NLCHAUCTU10H-_-trois-francais-parmi-les-personnes-les-plus-influentes-du-monde-economique#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151008](http://www.challenges.fr/monde/20151008.CHA0245/trois-francais-parmi-les-personnes-les-plus-influentes-du-monde-economique.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20151008_NLCHAUCTU10H-_-trois-francais-parmi-les-personnes-les-plus-influentes-du-monde-economique#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151008)

(Source : www.challenges.fr du 08/10/2015, avec AFP)

● 45 millions d'euros pour favoriser les tournages en France

C'est le prochain film de **Luc Besson** qui a déclenché l'affaire. En effet, le cinéaste français menaçait de délocaliser le tournage en Hongrie. **Pourquoi ?** Parce que son film, une superproduction de 170 millions d'euros tournée en anglais, ne pouvait pas bénéficier du crédit d'impôt pour le cinéma. Les discussions qu'il a menées avec les pouvoirs publics, et notamment le président François Hollande, ont amené **Fleur Pellerin**, ministre de la culture, à prendre une série de décisions. Ainsi, **Mme Pellerin** a annoncé la généralisation du taux de 30 % de crédit d'impôt pour le cinéma. Les critères, jusqu'à présent, étaient les suivants : le taux de 30 % ne s'appliquait qu'aux œuvres dont le budget était inférieur à 4 millions d'euros et qui était tournée en français. Celles qui dépassaient ce budget pouvaient déduire 20 % de leurs dépenses de leurs impôts. Désormais, ce taux s'appliquera aussi à certains films tournés en langue étrangère, celle « *à forte dimension culturelle impliquant l'usage d'une langue étrangère pour des raisons artistiques* », ainsi qu'aux « *productions ambitieuses d'animation ou à forts effets visuels, qui sont tournées vers le marché international* ». **Luc Besson** : « *A cause de ces 10 % de différence, 35 films français ont été délocalisés en 2014 et dans les six premiers mois de 2015, ce sont 39 films qui sont partis se tourner à l'étranger* ». **Mme Pellerin** a aussi déclaré que l'aide fiscale au cinéma sera doublée en 2016. Elle passera à 98 millions d'euros (+ 45 millions d'euros). **Mme Pellerin** : « *On augmente le crédit d'impôt parce qu'il y a une politique extrêmement agressive en Grande-Bretagne, au Luxembourg, en Belgique et dans les pays de l'Est, où les crédits d'impôt vont jusqu'à 40 %* ». Avant d'indiquer « *qu'une réflexion est en cours* » pour que cet avantage fiscal soit appliqué aux séries télévisées. Le cabinet **Ernst & Young** a indiqué dans une étude réalisée au mois d'octobre que « *pour 1 € de crédit d'impôt national versé, 11,6 € d'investissements sont réalisés dans la filière et 3,1 € de recettes fiscales et sociales sont perçues par l'État* ». En 2014, dans son rapport sur les dispositifs d'aides à l'audiovisuel, **la Cour des comptes**, de son côté, avait fortement critiqué ces majorations de crédit d'impôt, qu'elle a qualifié de « *course à l'échalote fiscale* ». La Cour avait alors préconisé des « *discussions bilatérales en Etats* » pour limiter les délocalisations.

<http://www.la-croix.com/Culture/Cinema/45-millions-d-euros-pour-favoriser-les-tournages-en-France-2015-10-07-1365503?xtor=EPR-9-%5B1300889946%5D>

(Source : www.la-croix.com du 07/10/2015 avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La France perd son titre de premier producteur de vin au monde

D'après les premières estimations des vendanges 2015, l'Italie, avec 48,8 millions d'hectolitres, serait devenue le premier pays producteur de vin, devant la France (46,45 millions d'hectolitres) et l'Espagne (36,6 millions d'hectolitres). La quatrième place est occupée par l'Allemagne et la cinquième par le Portugal. Ces chiffres ont été communiqués par Bruxelles. Ils ont été réunis à la fin du mois de septembre et sont fondés sur les déclarations des 28 Etats membres. Grâce à l'Italie, à la France et à l'Espagne, qui sont les trois plus grands producteurs de vin du monde (quasiment la moitié de la production mondiale à eux trois), l'Europe reste le plus grand producteur de vin. On attend pour 2015 une production totale européenne de 163,8 millions d'hectolitres, soit près de 60 % des volumes globaux mondiaux (279 millions d'hectolitres en 2014).

<http://www.lefigaro.fr/conso/2015/10/08/05007-20151008ARTFIG00015-la-france-perd-son-titre-de-premier-producteur-de-vin-au-monde.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 08/10/2015, Eric de La Chesnais)

● Une hausse moyenne des salaires de 1,9 % attendue pour 2016

Le 08/10/15, le cabinet de conseil **Altedia** a publié les résultats de son enquête sur les salaires attendus en 2016 : Depuis 2012, les budgets consacrés aux augmentations de salaires n'ont cessé de diminuer. En 2015, les augmentations globales réalisées ont atteint 1,5 % (contre 2 % prévus). En 2016, elles devraient être de 1,9 %. Des prévisions sensiblement différentes de celles du cabinet Aon Hewitt publiées il y a un mois, et qui annoncent une hausse de 2,6 % en 2015 et de 2,4 % en 2016. La baisse des budgets attribués aux augmentations générales est claire. **Les chiffres.** Pour les cadres : 0,6 % en 2015 contre 1,6 % en 2012 ; pour les non-cadres : 0,7 % en 2015 contre 1,4 % en 2012. Les plus généreux ? Les établissements de crédit. L'industrie, elle, a opté pour les augmentations individuelles.

→ **Nb** : Altedia a établi ses prévisions sur la base d'une enquête réalisée entre janvier et août auprès de 350 sociétés issues de six grands secteurs d'activité (industrie, agroalimentaire, banque, assurance et mutualité, services informatiques, crédit).

<http://www.latribune.fr/economie/france/une-hausse-moyenne-des-salaires-de-1-9-attendue-pour-2016-511791.html>

(Source : www.latribune.fr du 08/10/2015)

● "La France, c'est l'avenir": le patron de Cisco déclare sa flamme aux start-up françaises

Le 08/10/15, **John Chambers**, le patron de Cisco, le numéro un mondial des réseaux, l'un des grands noms de la Silicon Valley aux Etats-Unis, a déclaré sur Europe 1 qu'il allait doubler ses investissements en faveur des start-up françaises. En 2014, il avait investi 100 millions d'euros, il réinvesti 100 millions d'euros en 2015. **M. Chambers** : « *Je crois en la France. Je vois un pays au bord d'une profonde transformation. ...] J'ai l'impression de voir la Silicon Valley. Je vois des entrepreneurs très enthousiastes sur l'avenir, une vraie génération de start-up* ». Plus surprenant, note l'Expansion, l'enthousiasme de M. Chambers vis-à-vis du gouvernement français : « *Les décideurs politiques de la France comprennent mieux que quiconque ce que la révolution numérique peut apporter à chacun. Vous avez un gouvernement qui comprend les grandes transformations qui sont à l'œuvre dans le monde. Et un gouvernement très pragmatique* ». Quant aux autres pays jugés plus performants que l'Hexagone, **M. Chambers** les remet à leur place : « *Tous ces pays-là sont en train de marcher dans les pas de la France. Vos gouvernants ont compris ce qui se passait il y a un an. L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Inde... Tous ces pays sont en train de marcher dans les pas de la France. [...] Les jeunes entrepreneurs peuvent créer ici. [...] Je pense que la France, c'est l'avenir* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/la-france-c-est-l-avenir-le-patron-de-cisco-declare-sa-flamme-aux-start-up-francaises_1723764.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 08/10/2015)

[Retour au sommaire](#)

● **Retraite : les stages de formation professionnelle désormais pris en compte**

D'après le décret n° 2015-1240 publié le jeudi 8 octobre au Journal officiel, les formations professionnelles suivies par les demandeurs d'emploi, les travailleurs handicapés et les apprentis seront désormais prises en compte dans le calcul de la durée de cotisation pour leur retraite. Cette mesure avait été décidée par **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, lorsqu'elle avait présenté sa réforme des retraites en janvier 2014. **Date d'effet** (rétroactive) : 01/01/2015. **Le décret** : « *Les modalités selon lesquelles le fonds de solidarité vieillesse (qui paye les cotisations retraites des chômeurs, ndlr) prendra en charge la validation gratuite de trimestres d'assurance vieillesse aux périodes de stage de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi* ». **Le ministère** : « *[La mesure] concernera tous les travailleurs précaires (chômeurs en fin de droits, travailleurs handicapés, apprentis) qui suivent une formation professionnelle, soit environ 300 000 personnes chaque année. [Le statut de] stagiaires de la formation professionnelle [ne permettait pas aux travailleurs précaires,] en particulier les demandeurs d'emploi en fin de droits, de valider des trimestres de retraites* ». **Mme Touraine** : « *Aujourd'hui nous corrigeons cette injustice et nous levons un frein important à la formation professionnelle, levier décisif pour se réinsérer dans l'emploi* ».

http://www.lexpress.fr/emploi/formation/retraite-les-stages-de-formation-professionnelle-desormais-pris-en-compte_1723788.html

(Source : www.lexpress.fr du 08/10/2015, avec AFP)

● **Bertrand Chokrane - Violence économique, ce que les Français en pensent...**

Un sondage BVA sur la précarité a été publié en octobre 2015. **Les résultats.** L'inquiétude des Français est grande et les salariés du privé paraissent peu « *sensibles aux diversions de toutes sortes et aux discours inconsistants qui cherchent à les rassurer* ». **Les salariés.** Même ceux qui ont un emploi vivent dans la crainte : 66 % d'entre eux craignent de perdre leur emploi, 61 % ont peur de ne plus pouvoir subvenir à leurs dépenses courantes (alimentation, logement...). La volonté des politiques de réformer le Code du travail, le contrat de travail, entretient cette inquiétude. 56 % des Français pensent que le CDI (contrat à durée indéterminée) ne protège pas efficacement du chômage. 75 % d'entre eux estiment qu'il est très difficile de retrouver du travail après un licenciement. Ainsi, ils évaluent à 1 an et 1 mois la période moyenne pour retrouver un emploi équivalent à celui qu'on a perdu. **Bertrand Chokrane**, consultant en stratégie économique : « *Autrement dit, pour une très grande majorité d'entre eux, perdre son emploi est un couperet vers un déclassement social dont il est difficile de sortir* ». Les chiffres de l'Insee, depuis 2008, vont dans ce sens, puisqu'ils indiquent que le nombre de chômeurs de longue durée a considérablement augmenté, et que la durée nécessaire pour retrouver un travail s'est allongée. En 2015, sur un total de 5,4 millions de demandeurs d'emplois (toutes catégories confondues), on compte plus de 2,4 millions de chômeurs de longue durée.

[Retour au sommaire](#)

Les chômeurs. Les chômeurs de longue durée évaluent, eux, le temps nécessaire pour retrouver un travail équivalent à celui qu'ils ont perdu à 2 ans et 4 mois. 55 % des chômeurs de longues durées pensent « *qu'il est probable qu'ils deviennent pauvres* ». Toujours en ce qui concerne les chômeurs, la vision qu'ils ont de la société est plus que sombre : 89 % des chômeurs de longue durée considèrent qu'ils ne retrouveront pas de travail, contre 72 % des chômeurs de moins d'un an ; 85 % des chômeurs de longue durée qu'ils vont arriver en fin de droit, contre 75 % des chômeurs de moins d'un an ; 84 % des chômeurs de longue durée qu'ils vont perdre leur employabilité, contre 72 % des chômeurs de moins d'un an ; 81 % des chômeurs de longue durée qu'ils ne vont plus pouvoir subvenir à leurs dépenses courantes ; 80 % des chômeurs de longue durée qu'ils vont être obligés de reporter ou d'annuler des soins médicaux par manque de moyens financiers, contre 72 % des chômeurs de moins d'un an ; 72 % des chômeurs de longue durée qu'ils vont perdre leur logement, contre 62 % des chômeurs de moins d'un an ; 69 % des chômeurs de longue durée qu'ils vont être obligés de recourir à des aides alimentaires (Resto du cœur, par exemple), contre 63 % des chômeurs de moins d'un an ; 62 % des chômeurs de longue durée qu'ils vont devenir SDF.

M. Chokrane : « *Malgré tout l'arsenal de protection sociale existant dans ce pays, les résultats de cette enquête montrent toute l'ampleur et la violence du choc économique que nous traversons. L'opinion de la population face aux risques de la précarité est sans ambiguïté* ». 93 % des salariés du privé, des chômeurs et des retraités pensent qu'il est « facile » de tomber dans la précarité. Pour 95 % d'entre eux, chacun peut subir un accident de parcours et y basculer. 89 % des salariés du privé et des retraités estiment que le risque est plus important aujourd'hui qu'à l'époque de leurs parents. 76 % des salariés du privé, des chômeurs et des retraités considèrent que le basculement peut se faire « *quasiment du jour au lendemain* ». **M. Chokrane** : « *Très majoritairement, ils refusent le discours selon lequel il serait facile de ne pas basculer dans la précarité quand on le veut et qu'on travaille dur* ». **Le sous-emploi** : Ont connu des périodes de chômage partiel ou technique au cours de leur carrière 46 % des salariés du privé, 49 % des chômeurs de moins d'un an, 54 % des chômeurs de longue durée. Ont connu des périodes de CDD (contrat à durée déterminée) et d'intérim après avoir travaillé en CDI 20 % des salariés du privé, 45 % des chômeurs de moins d'un an, 56 % des chômeurs de longue durée. **Les privations** : Ont du renoncer à des dépenses essentielles (santé, alimentation...) 37 % des chômeurs de longue durée, 18 % des chômeurs de moins d'un mois, 5 % des retraités. Se considèrent comme pauvres 21 % des chômeurs de longue durée, 10 % des chômeurs de moins d'un an, 4 % des retraités et 6 % des salariés du privé. **M. Chokrane** : « *Plusieurs études internationales et nationales (Inserm) montrent un impact important de la crise et du chômage de masse sur le nombre de suicides. Non, les salariés ne sont pas des privilégiés. Non, les chômeurs ne se la coulent pas douce ! Ceux qui ont un travail vivent dans la peur de le perdre. Ceux qui en cherchent un vivent dans la crainte de ne pas en trouver. [...] Si les employeurs n'embauchent pas, ce n'est pas parce que le Code du travail serait trop lourd, c'est parce que leur carnet de commandes ne se remplit pas. Le moins-disant social ne peut qu'accentuer la déflation salariale et la récession* ». Pour **M. Chokrane**, aucune réponse sérieuse n'est apportée à cette situation par « *les élites médiatisées* ». **M. Chokrane** : « *On voit çà et là fleurir dans les médias des injonctions à être constructif, à porter un regard positif sur la situation, à considérer cette crise comme une transformation qui serait une source d'opportunités à saisir ; injonctions qui sont autant de violences psychologiques assénées dans une société où l'individualisme a été érigé en valeur suprême. Alors qu'une économie de la survie se met en place tant bien que mal, les médias mettent en scène pêle-mêle une élite déconnectée des réalités qui fait semblant d'agir et qui gesticule, et une violence verbale qui sert d'exutoire à la violence économique qui accable la population* ».

→ **Nb** : Enquête BVA pour BC Consulting, réalisée auprès de 4 échantillons de Français représentatifs des salariés du secteur privé, des chômeurs de moins d'un an, des chômeurs de plus d'un an et des retraités.

http://www.lepoint.fr/invites-du-point/bertrand-chokrane/chokrane-violence-economique-ce-que-les-francais-en-pensent-12-10-2015-1972632_2466.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinele-20151012

(Source : www.lepoint.fr du 12/10/2015, Bertrand Chokrane)

[Retour au sommaire](#)

● Le Britannique Angus Deaton reçoit le prix Nobel d'économie

Le 12/10/15, l'économiste britannique **Angus Deaton**, professeur à l'université de Princeton, aux Etats-Unis, s'est vu remettre le prix Nobel d'économie « *pour son analyse de la consommation, de la pauvreté et du bien-être. [...] Pour élaborer des politiques économiques qui promeuvent le bien-être et réduisent la pauvreté, nous devons d'abord comprendre les choix de consommation individuels. Plus que quiconque, Angus Deaton a amélioré cette compréhension. En liant des choix individuels précis et des résultantes collectives, sa recherche a contribué à transformer les champs de la microéconomie, de la macroéconomie et de l'économie du développement* ».

[http://www.challenges.fr/monde/20151012.CHA0390/le-britannique-angus-deaton-recoit-le-prix-nobel-d-economie.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20151012_NLCHADERMIN- -le-britannique-angus-deaton-recoit-le-prix-nobel-d-economie#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20151012](http://www.challenges.fr/monde/20151012.CHA0390/le-britannique-angus-deaton-recoit-le-prix-nobel-d-economie.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20151012_NLCHADERMIN- -le-britannique-angus-deaton-recoit-le-prix-nobel-d-economie#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20151012)

(Source : www.challenges.fr du 12/10/2015, avec AFP)

● Quelles sont les régions les plus puissantes économiquement ?

Le Figaro a effectué un point sur les 13 nouvelles régions et sur leur importance économique. **01)- Les plus peuplées** : l'Île-de-France (12 millions d'habitants, sur un total de 66 millions de Français), l'Auvergne Rhône-Alpes (7,8 millions d'habitants). L'Île-de-France est la plus densément peuplée (en 2011, 987 habitants/km², soit près de 10 fois plus que la densité moyenne française, DOM compris). Mais, en règle générale, les populations des nouvelles régions sont en hausse. Les plus dynamiques : la Corse (+ 1,3 % par an en moyenne), le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (+ 1 %). En Île-de-France, l'accroissement de la population est de même niveau que la moyenne nationale (+ 0,5 %). **02)- Celles où le PIB (produit intérieur brut) est le plus élevé** : l'Île-de-France (52 298 euros par habitant en 2012), l'Auvergne Rhône-Alpes (30 946 euros par habitant). Ce sont aussi les deux régions où le PIB en valeur est le plus important. Celle où le PIB est le plus faible : le Nord-Pas-de-Calais-Picardie. **03)- Les plus touchées par le chômage** : le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (12,5 %), le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (12,1 %, sur un taux de chômage national avoisinant les 10 % fin 2014), la Provence-Alpes-Côtes d'azur (11,6 %). L'Île-de-France a subi la moins forte hausse du chômage entre 2007 et 2014 en France métropolitaine (+ 1,6 point). C'est la région qui connaît le taux de chômage le plus bas (8,8 % fin 2014). Suivent l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bretagne et les Pays de Loire. En 2014, les DOM possèdent le taux de chômage le plus élevé de France (de 19,5 % à 28,2 %). La répartition des actifs : il y a plus de cadres en Île-de-France et dans les régions du pourtour méditerranéen, plus d'ouvriers dans « un arc » qui suit la courbe Bourgogne Franche-Comté jusqu'à la Normandie. Explication : elle est historique, d'après l'Insee, puisqu'elle repose sur les implantations industrielles. **04)- Celles où les salaires sont le plus élevés** : L'Île-de-France, pour les hommes comme pour les femmes, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle (33 000 euros). Viennent ensuite l'Auvergne Rhône-Alpes et PACA (les deux avec, toutefois, un salaire inférieur de 25 % à celui de l'Île-de-France). Les salaires les moins élevés : La Corse et la Bretagne (avec des salaires moins élevés de 30 % qu'en Île-de-France). **05)- Celles où l'on crée le plus d'entreprises**. Pour rappel : plus de 538 000 entreprises ont été créées en France en 2014. Une entreprise sur quatre l'a été en Île-de-France. Vient ensuite le quart sud-est : Paca et Auvergne Rhône-Alpes. Dans les plus dynamiques : le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (surtout dans la construction), le Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (surtout dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration) ; on y trouve un taux de création de 15,2 % pour l'ensemble des activités. **Le Figaro** : « La moitié des entreprises nouvellement créées sont des auto-entreprises (275 000 en 2013 ». **06)- Celles où il y a le plus de propriétaires** : La Bretagne, les Pays de Loire et Centre-Val-de-Loire, avec près des deux tiers des ménages propriétaires de leur résidence principale (contre 58 % en moyenne en métropole). La région où il y a le moins de propriétaires : l'Île-de-France. Les raisons : de fortes mobilités et le prix de l'immobilier. **07)- Celles qui comptent le plus de fonctionnaires** : La Corse et l'Île-de-France, avec près d'un agent pour dix habitants.

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2015/10/12/29006-20151012ARTFIG00011-queelles-sont-les-regions-les-plus-puissantes-economiquement.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 12/10/2015, Marie Théobald)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Assurance maladie : le carnet de santé numérique bientôt généralisé

Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie, a annoncé, à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, que le dossier de santé numérique partagé sera déployé dans les deux prochaines années. **M. Revel** : « Nous sommes sur le point d'être missionnés par la loi (Santé NDLR) sur le dossier médical partagé. [L'Assurance maladie se donne] deux ans pour le déployer sur le territoire. [...] Il est fait pour permettre aux professionnels de santé, en ville et à l'hôpital, de partager une information utile et facilement accessible. [Il] doit être aussi l'occasion pour nos assurés de disposer d'un retour d'information selon des moyens simples ». Le dossier sera accompagné d'une application smartphone. **M. Revel** : « [Le dossier médical partagé,] évidemment ultra-sécurisé,

[permettra aux assurés d'avoir des informations] sur leur santé, les médicaments qu'ils prennent, les professionnels qu'ils sont allés consulter, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. [...] D'autres pays l'ont fait avant nous [comme les Etats-Unis] ».

http://www.notretemps.com/droit/le-carnet-de-sante-numerique-deploye,i95905?utm_campaign=News+edito+jeudi+08%2F10%2F2015&utm_id=201251085&utm_medium=email&utm_source=Newsletter+Editoriale&xtor=EPR-133-%5BNews+edito+jeudi+08%2F10%2F2015%5D

(Source : www.notretemps.com du 08/10/2015, AFP)

● **Santé : le fonds pour soutenir l'innovation n'est "pas à la hauteur des enjeux"**

Le 05/10/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a annoncé la création d'un fonds d'investissement en faveur des entreprises innovantes en matière de santé. Ce fonds fait partie des Programmes d'investissements d'avenir (PIA). **Mme Touraine** : « Il sera mis en place dans les prochaines semaines ». Dans un Tweet, la ministre a précisé : « Je vais lancer, avec L Schweitzer, un fonds de 100M€ pour soutenir les jeunes start ups innovantes de la santé. [#innovation](#) [#madeinfrance](#) ». Enfin, à l'occasion d'un discours prononcé lors de l'inauguration d'une start-up, Eligo Bioscience, qui entend développer une nouvelle génération d'antibiotiques "intelligents", **Mme Touraine** a déclaré : « Les start-up françaises se heurtent malheureusement trop souvent à la "Vallée de la mort" financière avant de parvenir à la commercialisation. Faute de capitaux suffisants, elles s'essouffent dans une recherche permanente de financement ». **Quelques réactions.** **Marc de Garidel**, PDG du groupe pharmaceutique Ipsen et du G5 santé : « Nous nous en réjouissons. Mais en prenant certaines mesures de réglementation qui ne sont pas en cohérence avec l'innovation, il y a une certaine contradiction [du gouvernement] entre la volonté et les actes ». **Yves L'Epine**, directeur général de Guerbet, groupe de produits de contraste pour l'imagerie médicale : « En France ce qui marche très bien c'est aider les entreprises à innover. Ce qui marche moins bien, c'est l'accès au marché commercial, en raison de difficultés administratives comme les négociations sur les remboursements de ces produits par l'assurance-maladie ». **Pierre-Olivier Goineau**, président de l'association France Biotech à l'AFP : « [Un tel fonds de 100 millions d'euros] n'est pas à la hauteur des enjeux pour les quelque 150 start-up dans la santé qu'il faudrait financer ». Pour lui, la France doit aider à développer davantage de fonds de capital-risque de stature internationale, pour pouvoir financer et développer ces jeunes entreprises. **M. Goineau** : « Il faut surtout s'atteler à faire en sorte que l'argent privé revienne dans le champ de l'investissement à risque ».

[http://www.latribune.fr/technos-medias/french-tech/sante-100-millions-d-euros-pour-soutenir-l-innovation-510926.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151006](http://www.latribune.fr/technos-medias/french-tech/sante-100-millions-d-euros-pour-soutenir-l-innovation-510926.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151006)

(Source : www.latribune.fr du 06/10/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Rendez-vous médicaux : les pires listes d'attente**

Mutuelle.com, un comparateur de complémentaires Santé, a sondé six catégories de spécialistes de santé. **Pourquoi ?** Parce que les délais d'attente, trop longs pour obtenir un rendez-vous chez un médecin, sont une des principales causes de renoncement à des soins. D'autant que ces délais se sont allongés depuis dix ans. La cause : la pénurie de généralistes et de spécialistes dans certaines régions, y compris Paris. **La méthode** : Pour les besoins de l'enquête, 6 683 demandes de rendez-vous auprès de six spécialistes parmi les plus sollicités : ophtalmologistes, cardiologues, chirurgiens-dentistes, gastro-entérologues, ORL et radiologues. **Résultats : 01)- Les ophtalmologistes.** Il faut en moyenne 109 jours pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste. C'est le point noir de l'enquête. Il faut compter plus de deux mois dans 80 départements sur 95. Les meilleurs : quatre arrondissements de Paris (Ile, IVe, VIIIe et XVIe) où l'on obtient un rendez-vous en deux semaines. **02)- Les cardiologues.** En Île-de-France et dans l'arc méditerranéen, on obtient un rendez-vous en moins d'un mois. Le meilleur : on peut avoir un rendez-vous dans les XXe et XVIe arrondissements de Paris en une semaine. De fortes disparités existent sur l'ensemble du territoire. **03)- Les radiologues.** Ce sont les plus accessibles. Ils sont nombreux et bien répartis sur l'ensemble du territoire. Un seul un département, la Nièvre, dépasse deux semaines d'attente ; mais on y obtient un rendez-vous en moins d'un mois.

04)- Les chirurgiens-dentistes. On ne doit patienter plus de deux mois que dans quatre départements : la Creuse, la Manche, la Nièvre et l'Orne. **05)- Les gastro-entérologues et hépatologues.** C'est la catégorie de spécialistes où les temps d'attente sont les plus « *disparates* ». Mais seuls un tiers des départements subissent des délais d'attente d'un mois. **06)- Les ORL et chirurgiens en maxillo-faciale.** Les régions ou départements où ils sont le plus accessibles : PACA, l'Aisne, l'Orne, le Jura (une semaine au plus). A Paris, comptez un délai d'un mois.

<http://www.leparisien.fr/laparisienne/sante/rendez-vous-medicaux-les-pires-listes-d-attente-10-10-2015-5173001.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

→ Délai d'obtention d'un rendez-vous chez un spécialiste, l'enquête de Mutuelle.com :

<http://www.mutuelle.com/outils/delais-obtention-rdv-specialistes.html>

(Sources : www.leparisien.fr du 10/10/2015 Daniel Rosenweg, www.mutuelle.com)

FISCALITE

● Fiscalité sur le diesel : l'augmentation s'étalera sur plusieurs années

Le 08/10/15, **Ségolène Royal**, ministre de l'écologie, a déclaré en sortant du Conseil des ministres, que le gouvernement envisageait « *un rapprochement* » entre les fiscalités de l'essence et du diesel. Concrètement, on assisterait à « *une baisse des taxes sur l'essence et une augmentation sur le diesel* ». **Valérie Rabault**, députée PS rapporteuse du budget à l'Assemblée nationale : « *L'objectif de la fiscalité écologique est de changer les comportements. Cela prend donc du temps. Il ne faut surtout pas procéder par à-coups* ». Les augmentations sur le diesel s'étaleront donc des années. Le gouvernement se prononcera définitivement sur le sujet en novembre.

<http://www.leparisien.fr/automobile/voiture-proprefiscalite-sur-le-diesel-l-augmentation-s-etaler-sur-plusieurs-annees-08-10-2015-5166009.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 08/10/2015)

● Evasion fiscale : la France se dit prête à siffler "la fin de la récréation"

C'est mi-novembre, lors du G20 d'Antalya, que les mesures de lutte contre l'évasion fiscale doivent être entérinées par les chefs d'Etat. Mais, sans attendre, la France a tenu à faire savoir qu'elle s'engageait à adopter l'essentiel desdites mesures avant fin 2015. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, le 06/10/15, lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale : « *Sur la base des propositions de l'OCDE qui font maintenant consensus, la France s'engage [...] à adopter l'essentiel des mesures proposées par l'OCDE. [...] Si les accords sont signés au niveau international, comme le laissent à penser les discussions actuelles, dans le projet de loi de Finances rectificative (PLFR), la France mettra en œuvre, donc avant la fin de l'année, les dispositions qui font aujourd'hui consensus pour lutter contre l'optimisation fiscale* ». **Le ministère des Finances, dans un communiqué** : « *Le reporting pays par pays sera intégré au futur PLFR en discussion en fin d'année devant l'Assemblée nationale* ».

[http://www.la Tribune.fr/economie/international/evasion-fiscale-la-france-se-dit-prete-a-siffler-la-fin-de-la-recreation-511370.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151007](http://www.la Tribune.fr/economie/international/evasion-fiscale-la-france-se-dit-prete-a-siffler-la-fin-de-la-recreation-511370.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151007)

(Source : www.la Tribune.fr du 07/10/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Air France : Fillon veut une enquête parlementaire sur la situation de l'entreprise

Le 08/10/15, **François Fillon**, ancien premier ministre, Les Républicains, a demandé des éclaircissements sur la situation financière d'Air France : « *J'ai déposé une demande de commission d'enquête parlementaire sur la situation de la compagnie Air France, cet après-midi [...] pour établir la réalité de la situation de la compagnie nationale et pour proposer des solutions qui nous éviterons l'issue qui est probable si on ne fait rien c'est-à-dire le rachat d'Air France par une compagnie du Golfe ou un fonds de pension chinois. Le Parlement doit faire toute la lumière sur la réalité de la situation d'Air France pour [que] des solutions puissent être trouvées* ». **Le Parisien** : « *Air France n'est pas au bord de la faillite. Le plan de restructuration vise à augmenter la rentabilité de la compagnie pour lui permettre de financer ses investissements à l'avenir. Les salariés sont quant à eux déboussolés* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/air-france-fillon-veut-une-enquete-parlementaire-sur-la-situation-de-la-compagnie-511735.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151008](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/air-france-fillon-veut-une-enquete-parlementaire-sur-la-situation-de-la-compagnie-511735.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151008)

(Source : www.latribune.fr du 08/10/2015, Fabrice Gliszczynski)

● Uber casse les prix à Paris

Le 08/10/15, **Uber** a annoncé qu'il diminuait de 20 % les tarifs des courses en VTC (voiture de tourisme avec chauffeur). **Thibaud Simphal**, porte-parole d'Uber France au Figaro : « Dès ce vendredi, à Paris, nous abaissons les tarifs de notre service de VTC UberX de 20 %. Pour notre service UberPool, qui permet à plusieurs passagers de partager un trajet en tout ou partie, nous ajoutons une baisse supplémentaire de 25 % de 20 heures à 6 heures tous les jours ». **Le Point** : « Uber poursuit son activité de mise en relation avec des VTC, légale celle-là, et revendique pour elle "plus d'un million" d'utilisateurs en France, à Paris et dans huit grandes villes de région ».

[http://www.lepoint.fr/economie/uber-casse-les-prix-a-paris-07-10-2015-1971623_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20151008](http://www.lepoint.fr/economie/uber-casse-les-prix-a-paris-07-10-2015-1971623_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20151008)

(Source : www.lepoint.fr du 08/10/2015, AFP)

● Les salariés de Sephora votent à une écrasante majorité en faveur du travail de nuit

Les salariés du magasin Sephora des Champs-Élysées ont voté en faveur du travail de nuit. La question du référendum, organisé à la demande des organisations syndicales signataires (CFDT, CFTC, CFE-CGC) : « Êtes-vous favorable à l'ouverture de votre magasin après 21 heures dans les conditions de l'accord de soirée signé le 16 septembre et affiché dans le magasin ? » **Le scrutin** : 146 inscrits. 124 exprimés. **Pour** : 114. **Contre** : 4. **Blancs** : 6.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-salaries-de-sephora-votent-a-une-ecrasante-majorite-en-faveur-du-travail-de-nuit_1723673.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 08/10/2015)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (7)

● William Beveridge

« Il faut libérer l'homme du besoin et du risque ».

William Beveridge. M. Beveridge est un homme politique britannique et un économiste. Il est l'auteur d'un rapport intitulé « *Report to the Parliament on Social Insurance and Allied Services* », soit « *Rapport au Parlement sur la sécurité sociale et les prestations connexes* », publié en novembre 1942.

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr